

NAO 2012 ...

La seule avancée ... une mise en œuvre fin février.

Voilà c'est fini, mardi 3 janvier 2012, la direction nous informe que la négociation est terminée et, qu'à défaut d'accord, elle appliquera les augmentations de façon unilatérale.

- Augmentations « collectives » de 480 €/an pour les salaires inférieurs à 2000 € hors population commerciale (fonction VAD,CCB, CAC)

Soit moins de 100 salariés concernés, les autres, plus de 1000 salariés ... circuler, y a rien à voir.

- Augmentation individuelles un budget de 1% de la masse salariale budgétée, la DRH veillera au respect de l'équité de la répartition des augmentations individuelles

Espérons que cette répartition sera mieux faite que l'année dernière ...

- Le ticket restaurant à 8.90 € (5.29 payés par l'entreprise, 3.61 par le salarié contre respectivement 5.22 et 3.48 en 2011 pour un ticket à 8.70)

- Reconstitution de la prime d'ancienneté de 500€ à l'atteinte des seuils de 15,20,25 et 30 ans.

La CFTC avait proposé :

- Augmentation collectives de 1200 € brut annuels pour les salaires de base inférieur à 6062 € brut /mois (plus de 80% des salariés concernés)

- Augmentation Individuelles Allocation d'un budget de 2% de la masse salariale budgétée.

- Constitution d'un budget pour le rattrapage des inégalités de salaires hommes / femmes.

- Mise en place d'une grille de salaires en respect de l'accord NAO 2011.

- Généralisation de la prime d'assiduité à l'ensemble du personnel. (Seuls les VAD en ont bénéficiés en 2011)

- Valeur du ticket restaurant égale à 8,90 euros, avec une répartition de 60% pour l'employeur et 40% pour le salarié.

- Prime d'ancienneté de :
 300 euros pour 5 ans d'ancienneté
 600 euros pour 10 ans d'ancienneté
 900 euros pour 15 ans d'ancienneté
 1200 euros pour 20 ans d'ancienneté
 1500 euros pour 25 ans d'ancienneté

La CFTC et les salariés n'ont pas été entendus par la direction. La CFTC ne peut pas, dans ces conditions, signer un tel accord ...

La CFTC invite les salariés qui le souhaitent à nous transmettre leurs insatisfactions à l'adresse mail suivante : cftc@ncnumericable.com .

Rejoignez la CFTC dans son combat de partage des richesses de Numéricable.